

## Décideur en entreprise soumise à agrément

II-1. Certificat : **DÉCIDEUR en entreprise SOUMISE A AGRÉMENT**

Informations relatives aux modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « **utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques** » dans la catégorie « **décideur en entreprise soumise à agrément** » définies par arrêté.

Les contenus de la formation et du QCM sont élaborés en référence à la directive 2009/128/CE du 21 octobre 2009 et son annexe I fixant les items de formation.

### Accès au *primo*-certificat

- A la suite d'une formation de 21h intégrant une vérification des connaissances par étape

Thèmes de formation	Horaire	Organisation du test intégré
Réglementation et sécurité environnementale	6 à 7h	10 questions
Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public	5 à 6h	10 questions
Réduction de l'usage, méthodes alternatives	7h	10 questions
Test – QCM	durée	1h
	Seuil de réussite	QCM composé de 30 questions 20 bonnes réponses

### Public

Agriculteurs ; pépiniéristes ; agents territoriaux

### Prérequis

Avoir de bonnes bases en produits phytopharmaceutiques

### Modalités d'admission et délai d'accès

Entretien – fiche d'inscription et signature d'un contrat ou convention de formation dans un délai de 8 à 15 jours après la demande

### Objectifs

Acquérir son certificat individuel

### Moyens et méthodes pédagogiques

Exercices pratiques et interactifs écrits et oraux

### Nombre de participants

5 à 20 participants

### Dates de la formation

Au fil de l'eau et sur demande

### Durée

14 heures

### Validation

Attestation de formation et Certificat si seuil atteint

### Modalités d'évaluation

Test

### Suite de parcours

Possibilité d'acheter et d'appliquer après la demande effectuée sur le site [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

### Accessibilité

- Locaux : Réglementation ERP –Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap

### Programme de formation

Voir ci-dessus

Lieu : région des Hauts de France

### Tarif

210 € par jour de formation - possibilité de prise en charge par l'OPCO ou par le CPF – nous consulter

### Contact

LE CENTRE

Tél. 03.28.62.38.78

Mail : [bourbourg.formation@cneap.fr](mailto:bourbourg.formation@cneap.fr)

Responsable pédagogique et référent :

DELPLACE HERVE Tél. 06.12.98.46.14

